

.M1.ANNEXE E- 27

SOURCE	Recherches personnelles.
---------------	--------------------------

COMMENTAIRE	Une base de règles sans explications est extrêmement difficile à saisir, vu le très grand nombre d'inter-relations qui vont naître entre elles. Cf. le texte du chapitre 17. On trouvera ci-dessous les 174 règles permettant de se livrer à une première série de diagnostics de classements d'association en fonction de la typologie explicitée au chapitre 17.
--------------------	--

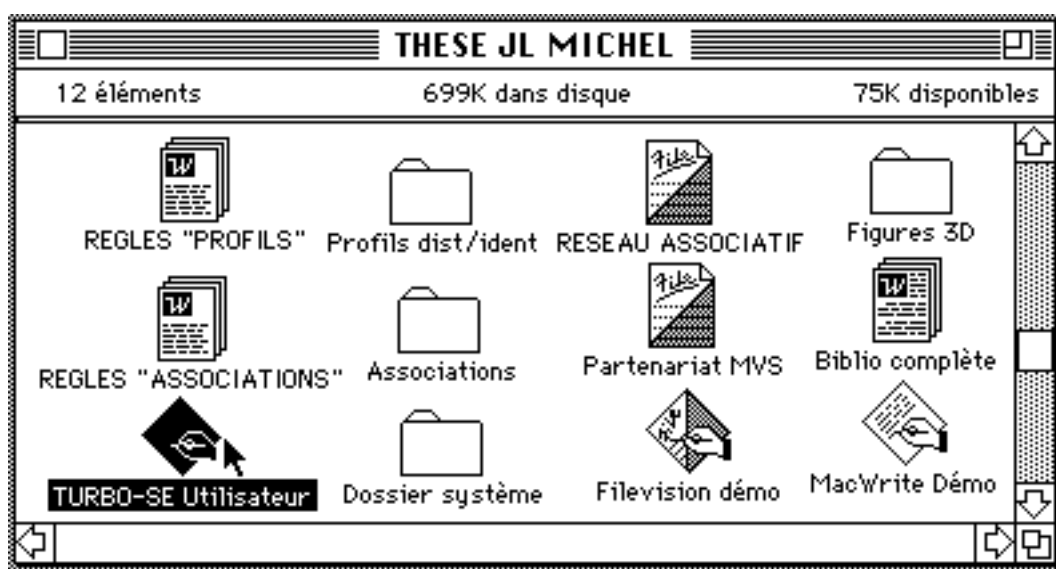
.M2.Base de règles du système expert de détermination des familles d'associations (relais-indépendantes- alibis-précurseurs)

Les chiffres portés au début de chaque paragraphe indiquent le nombre de lignes de la règle considérée.

Rappelons que l'on peut retrouver sur la **disquette d'accompagnement** l'intégralité de cette base de règles, associée à une version « lecture seulement » du logiciel de système expert.

.M3.1. Sélection du dossier sur la disquette d'accompagnement

.M9. **Figure E-14.1.** Sélection de l'application « Turbo-SE utilisateur » :



**.M3.ASSOCIATIONS-RELAIS,
INDEPENDANTES, -ALIBIS
ET -PRECURSEURS
(état en décembre 1987)**

REGLES

174

2

l'association est pratiquement la seule de son domaine
l'association pourrait être une association-alibi

2

l'association est utilisée pour gérer des "fonds de transit"

l'association est FORCEMENT une association-relais !

2

l'association est FORCEMENT une association-relais !

l'association est une association-relais

3

il y a une différence entre "membres actifs" et "usagers" de l'association

le CA possède plusieurs "collèges distincts"

l'association pourrait être une association-relais

3

les "membres actifs" sont les seuls à disposer du droit de vote

le CA possède plusieurs "collèges distincts"

l'association pourrait être une association-relais

3

il y a une différence entre "membres actifs" et "usagers" de l'association

l'association pourrait être une association-relais

l'association est peut-être une association-relais

3

les "membres actifs" sont les seuls à disposer du droit de vote

l'association pourrait être une association-relais

l'association est peut-être une association-relais

2

le CA possède un membre de droit

l'association pourrait être une association-relais

2

le CA possède un permanent "mis à disposition"

l'association pourrait être une association-relais

4

le CA possède un membre de droit

le CA possède un permanent "mis à disposition"

le CA possède plusieurs "collèges distincts"

l'association est sûrement une association-relais

2

le CA possède plusieurs "collèges distincts"

l'association pourrait être une association-relais

3

le CA possède plusieurs "collèges distincts"

le CA possède un membre de droit

l'association est peut-être une association-relais

2

l'association est peut-être une association-relais

l'association pourrait être une association-alibi

2

l'association est peut être innovante

l'association pourrait être une association-alibi

2

l'association pourrait être traditionnelle

l'association pourrait être une association-alibi

3

le CA possède plusieurs "collèges distincts"

le CA possède un permanent "mis à disposition"

l'association est peut-être une association-relais

4

l'association reçoit une subvention de fonctionnement

l'association pourrait être une association-relais

l'association est peut-être une association-relais

l'association est sûrement une association-relais

6

l'association reçoit une subvention de fonctionnement

le CA possède un permanent "mis à disposition"

le CA possède un membre de droit

l'association pourrait être une association-relais

l'association pourrait être une association-alibi

l'association est peut-être une association-alibi

2

le nombre d'adhérents est supérieur à 50 000

l'association est indépendante

2

le nombre d'adhérents est compris entre 10 000 et 50 000

l'association est sûrement indépendante

2

le nombre d'adhérents est compris entre 1 000 et 10 000

l'association est sûrement indépendante

3

le nombre d'adhérents est compris entre 1 000 et 10 000

l'association est sûrement indépendante

l'association est indépendante

2

le nombre d'adhérents est compris entre 200 et 1 000

l'association est peut-être indépendante

4

l'association reçoit une subvention de fonctionnement

le nombre d'adhérents est inférieur à 200 personnes

l'association pourrait être une association-relais

l'association est sûrement une association-relais

4

le nombre d'adhérents est inférieur à 200 personnes

l'association pourrait être une association-relais

l'association pourrait être une association-alibi

l'association est peut-être une association-alibi

3

le nombre d'adhérents est inférieur à 100 personnes

l'association pourrait être une association-alibi

l'association est peut-être une association-alibi

5

l'association reçoit une subvention de fonctionnement

le nombre d'adhérents est inférieur à 100 personnes

l'association pourrait être une association-relais

l'association est peut-être une association-relais

l'association est sûrement une association-relais

2

le trésorier prépare vraiment le budget

l'association pourrait être innovante

2

le trésorier prépare vraiment le budget

l'association est peut-être indépendante

3

le trésorier prépare vraiment le budget

le CA possède un membre de droit

l'association est peut-être une association-relais

3

le trésorier prépare vraiment le budget

le CA possède un permanent "mis à disposition"	4
l'association est peut-être une association-relais	l'association pourrait être une association-relais
4	l'association est peut-être une association-relais
le trésorier prépare vraiment le budget	l'association est sûrement une association-relais
le CA possède un permanent "mis à disposition"	l'association est une association-relais
le CA possède un membre de droit	3
l'association est sûrement une association-relais	l'association emploie seulement un salarié permanent
2	l'association pourrait être une association-relais
le budget annuel est supérieur à 1 000 000 F	l'association est peut-être une association-relais
l'association est peut-être une association-relais	4
3	l'association emploie seulement un salarié permanent
le budget annuel est supérieur à 1 000 000 F	l'association pourrait être une association-relais
l'association est peut-être une association-relais	l'association est peut-être une association-relais
l'association est sûrement une association-relais	l'association est sûrement une association-relais
3	3
le budget annuel est supérieur à 1 000 000 F	l'association emploie plusieurs salariés permanents
l'association est sûrement une association-relais	l'association pourrait être une association-relais
l'association est une association-relais	l'association est sûrement une association-relais
3	relais
le budget annuel est supérieur à 1 000 000 F	3
l'association est peut-être indépendante	l'association emploie plusieurs salariés permanents
l'association est sûrement indépendante	l'association est peut-être une association-relais
3	l'association est sûrement une association-relais
le budget annuel est supérieur à 500 000 F	3
l'association est peut-être indépendante	l'association emploie plusieurs salariés permanents
l'association est sûrement indépendante	l'association emploie seulement un salarié permanent
3	Risque de contradiction
le budget annuel est supérieur à 500 000 F	2
l'association pourrait être une association-relais	l'association signe des contrats de recherche rémunérés
l'association est peut-être une association-relais	l'association est peut-être une association-alibi
3	3
le budget annuel est supérieur à 500 000 F	l'association signe des contrats de recherche rémunérés
l'association est peut-être une association-relais	l'association pourrait être une association-relais
l'association est sûrement une association-relais	l'association est sûrement une association-relais
3	3
le budget annuel est supérieur à 500 000 F	l'association signe des contrats de recherche rémunérés
l'association est sûrement une association-relais	l'association est peut-être une association-relais
l'association est une association-relais	l'association est sûrement une association-relais
3	3
le budget annuel est compris entre 150 000 et 500 000 F	l'association signe des contrats de recherche rémunérés
l'association est peut-être indépendante	l'association participe à des réunions ministérielles
l'association est sûrement indépendante	l'association est sûrement une association-relais
3	2
le budget annuel est compris entre 100 000 et 500 000 F	l'association ne paie pas son local (ou son siège social)
l'association est peut-être une association-relais	l'association pourrait être une association-alibi
l'association est sûrement une association-relais	4
3	l'association ne paie pas son local (ou son siège social)
le budget annuel est compris entre 5000 et 100 000 F	l'association signe des contrats de recherche rémunérés
l'association est peut-être indépendante	l'association participe à des réunions ministérielles
l'association est sûrement indépendante	l'association est sûrement une association-relais
2	4
le budget annuel est inférieur à 5000 F	l'association ne paie pas son local (ou son siège social)
l'association est peut-être indépendante	l'association signe des contrats de recherche rémunérés
2	l'association reçoit une subvention de fonctionnement
le budget annuel est inférieur à 5000 F	l'association est sûrement une association-relais
l'association est sûrement traditionnelle	2
3	le montant des cotisations des adhérents est supérieur à 500 F/an
le budget annuel est inférieur à 5000 F	l'association est peut-être une association-relais
l'association est peut-être traditionnelle	2
l'association est traditionnelle	le montant des cotisations des adhérents est supérieur à 500 F/an
3	l'association pourrait être une association-relais
l'association participe à des réunions ministérielles	4
l'association pourrait être une association-relais	le montant des cotisations des adhérents est inférieur à 80 F/an
l'association est sûrement une association-relais	

l'association pourrait être une association-relais	5
l'association est peut-être une association-relais	les cotisations représentent entre 5 et 10% des ressources
l'association est sûrement une association-relais	l'association emploie plusieurs salariés permanents
4	le montant des cotisations des adhérents est inférieur à 80 F/an
le montant des cotisations des adhérents est inférieur à 80 F/an	l'association édite un bulletin
l'association emploie plusieurs salariés permanents	l'association est sûrement une association-relais
l'association pourrait être une association-relais	2
l'association est sûrement une association-relais	les cotisations représentent entre 10 et 50% des ressources
4	l'association est peut-être une association-relais
les cotisations des adhérents sont supérieures ou égales à 80 F/an	3
l'association édite un bulletin	les cotisations représentent entre 10 et 50% des ressources
l'association pourrait être une association-relais	l'association est peut-être une association-relais
l'association est sûrement une association-relais	l'association est sûrement une association-relais
3	2
le montant des cotisations des adhérents est inférieur à 80 F/an	les cotisations représentent entre 50 et 100% des ressources
il y a beaucoup de militants	l'association est peut-être indépendante
l'association est peut-être indépendante	3
4	l'association est peut-être indépendante
le montant des cotisations des adhérents est inférieur à 80 F/an	les cotisations représentent entre 50 et 100% des ressources
l'association emploie plusieurs salariés permanents	l'association est sûrement indépendante
l'association est peut-être une association-relais	3
l'association est sûrement une association-relais	l'association est peut-être indépendante
4	il y a beaucoup de militants
le montant des cotisations des adhérents est inférieur à 80 F/an	l'association est indépendante
le nombre d'adhérents est inférieur à 100 personnes	2
l'association pourrait être une association-relais	l'association n'emploie aucun permanent
l'association est sûrement une association-relais	l'association est peut-être traditionnelle
4	3
les cotisations des adhérents sont supérieures ou égales à 80 F/an	l'association n'emploie aucun permanent
l'association édite un bulletin	l'association pourrait être traditionnelle
l'association est peut-être une association-relais	l'association est sûrement traditionnelle
l'association est sûrement une association-relais	4
3	il y a beaucoup de militants
les cotisations des adhérents sont supérieures ou égales à 80 F/an	les cotisations représentent entre 50 et 100% des ressources
l'association édite une revue	l'association n'emploie aucun permanent
l'association est sûrement indépendante	l'association est indépendante
3	2
les cotisations représentent entre 5 et 10% des ressources	l'association bénéficie (a bénéficié) d'un poste FONJEP
le montant des cotisations des adhérents est inférieur à 80 F/an	l'association est peut-être une association-alibi
l'association est sûrement une association-relais	3
3	l'association bénéficie (a bénéficié) d'un poste FONJEP
les cotisations représentent entre 5 et 10% des ressources	l'association pourrait être une association-relais
l'association est peut-être une association-relais	l'association est sûrement une association-relais
l'association est sûrement une association-relais	3
4	l'association bénéficie (a bénéficié) d'un poste FONJEP
les cotisations représentent entre 5 et 10% des ressources	l'association est peut-être une association-relais
l'association emploie plusieurs salariés permanents	l'association est sûrement une association-relais
le montant des cotisations des adhérents est inférieur à 80 F/an	4
l'association est sûrement une association-relais	l'association bénéficie (a bénéficié) d'un poste FONJEP
3	le CA possède un membre de droit
les cotisations des adhérents sont supérieures ou égales à 80 F/an	les cotisations représentent entre 5 et 10% des ressources
l'association emploie seulement un salarié permanent	l'association est sûrement une association-relais
l'association est sûrement indépendante	4
	l'association bénéficie (a bénéficié) d'un poste FONJEP
	le CA possède un permanent "mis à disposition"
	les cotisations représentent entre 5 et 10% des ressources
	l'association est sûrement une association-relais

3					
	l'association bénéficie (a bénéficié) d'un poste "Jeune Volontaire"		l'association vend des produits ou des services		
	l'association pourrait être une association-relais		les cotisations représentent entre 50 et 100% des ressources		
	l'association est sûrement une association-relais		l'association est peut-être indépendante		
3			3		
	l'association bénéficie (a bénéficié) d'un poste "Jeune Volontaire"		l'association vend des produits ou des services		
	l'association est peut-être une association-relais		il y a beaucoup de militants		
	l'association est sûrement une association-relais		l'association est peut-être indépendante		
4			4		
	l'association bénéficie (a bénéficié) d'un poste "Jeune Volontaire"		l'association vend des produits ou des services		
	le CA possède un membre de droit		il y a beaucoup de militants		
	les cotisations représentent entre 5 et 10% des ressources		les cotisations représentent entre 50 et 100% des ressources		
	l'association est sûrement une association-relais		l'association est sûrement indépendante		
4			3		
	l'association bénéficie (a bénéficié) d'un poste "Jeune Volontaire"		l'association est peut-être indépendante		
	le CA possède un permanent "mis à disposition"		l'association est sûrement indépendante		
	les cotisations représentent entre 5 et 10% des ressources		l'association est indépendante		
	l'association est sûrement une association-relais		3		
4			l'association édite un bulletin		
	l'association bénéficie (a bénéficié) d'un poste FONJEP		l'association pourrait être traditionnelle		
	il y a beaucoup de militants		l'association est peut-être traditionnelle		
	les cotisations représentent entre 50 et 100% des ressources		3		
	l'association est indépendante		l'association édite une revue		
4			l'association pourrait être traditionnelle		
	l'association bénéficie (a bénéficié) d'un poste "Jeune Volontaire"		l'association est peut-être traditionnelle		
	il y a beaucoup de militants		2		
	les cotisations représentent entre 50 et 100% des ressources		l'association produit des films cinéma ou vidéo		
	l'association est indépendante		l'association est peut-être innovante		
4			2		
	l'association bénéficie (a bénéficié) d'un poste "Jeune Volontaire"		l'association produit des diaporamas		
	il y a beaucoup de militants		l'association est peut-être innovante		
	les cotisations représentent entre 50 et 100% des ressources		2		
	l'association est indépendante		l'association diffuse des diaporamas		
3			l'association pourrait être innovante		
	l'association bénéficie (a bénéficié) d'un poste FONJEP		2		
	les cotisations représentent entre 50 et 100% des ressources		l'association diffuse des films cinéma ou vidéo		
	l'association est peut-être indépendante		l'association pourrait être innovante		
3			2		
	l'association bénéficie (a bénéficié) d'un poste "Jeune Volontaire"		l'association utilise un réseau de courrier électronique		
	les cotisations représentent entre 50 et 100% des ressources		l'association est peut-être innovante		
	l'association est sûrement indépendante		2		
4			l'association utilise la conférence téléphonique		
	l'association vend des produits ou des services		l'association est peut-être innovante		
	l'association pourrait être une association-relais		2		
	les cotisations représentent entre 5 et 10% des ressources		l'association utilise la télé-conférence		
	l'association est sûrement une association-relais		l'association est peut-être innovante		
4			2		
	l'association vend des produits ou des services		l'association produit des logiciels		
	l'association est peut-être une association-relais		l'association est sûrement innovante		
	les cotisations représentent entre 5 et 10% des ressources		2		
	l'association est sûrement une association-relais		l'association diffuse des logiciels		
3			l'association est peut-être innovante		
	l'association vend des produits ou des services		3		
	les cotisations représentent entre 5 et 10% des ressources		l'association produit des logiciels		
	l'association est sûrement une association-relais		l'association diffuse des logiciels		
3			l'association est innovante		
	l'association vend des produits ou des services		3		
	les cotisations représentent entre 5 et 10% des ressources		l'association possède des commissions de recherche		
	l'association est sûrement une association-relais		l'association pourrait être innovante		
3			l'association est peut être innovante		
	l'association vend des produits ou des services		3		
	les cotisations représentent entre 5 et 10% des ressources		l'association utilise un réseau de courrier électronique		
	l'association est sûrement une association-relais		l'association est peut-être innovante		
3			l'association est sûrement innovante		

l'association utilise un réseau de courrier électronique	l'association pourrait être innovante
l'association pourrait être innovante	l'association est peut être innovante
l'association est sûrement innovante	2
4	les permanents participent à la définition des actions
l'association utilise la télé-conférence	l'association pourrait être innovante
l'association est peut-être innovante	2
l'association pourrait être innovante	les permanents participent à la définition des actions
l'association est peut être innovante	l'association pourrait être une association-alibi
4	4
l'association utilise la conférence téléphonique	les permanents participent à la définition des actions
l'association est peut-être innovante	l'association est peut être innovante
l'association pourrait être innovante	l'association est sûrement innovante
l'association est sûrement innovante	l'association est innovante
3	2
l'association utilise la conférence téléphonique	le bureau définit seul la politique sans les permanents
l'association utilise la télé-conférence	l'association pourrait être traditionnelle
l'association est peut-être innovante	3
3	le bureau définit seul la politique sans les permanents
l'association utilise la conférence téléphonique	l'association est peut-être traditionnelle
l'association utilise un réseau de courrier électronique	l'association est sûrement traditionnelle
l'association est peut-être innovante	4
3	l'association pourrait être innovante
l'association utilise la télé-conférence	l'association est peut être innovante
l'association utilise un réseau de courrier électronique	l'association est sûrement innovante
l'association est peut-être innovante	l'association est innovante
5	4
l'association utilise la télé-conférence	l'association pourrait être traditionnelle
l'association utilise un réseau de courrier électronique	l'association est peut-être traditionnelle
l'association pourrait être innovante	l'association est sûrement traditionnelle
l'association est peut-être innovante	l'association est traditionnelle
l'association est innovante	2
4	l'association est dirigée par un bureau collégial
l'association pourrait être innovante	l'association est peut être innovante
l'association est peut-être innovante	2
l'association utilise un réseau de courrier électronique	l'association est dirigée par un bureau collégial
l'association est innovante	l'association pourrait être une association-alibi
3	2
l'association utilise la télé-conférence	le Secrétaire général est appelé "Délégué général"
l'association utilise un réseau de courrier électronique	l'association pourrait être innovante
l'association est innovante	4
3	le Secrétaire général est appelé "Délégué général"
l'association produit des films cinéma ou vidéo	l'association est dirigée par un bureau collégial
l'association diffuse des films cinéma ou vidéo	l'association est peut être innovante
l'association est sûrement innovante	l'association est sûrement innovante
3	2
l'association produit des diaporamas	les commissions sont ouvertes à des personnes extérieures
l'association diffuse des diaporamas	l'association pourrait être innovante
l'association est sûrement innovante	2
5	les commissions sont ouvertes à des personnes extérieures
l'association produit des films cinéma ou vidéo	l'association pourrait être une association-alibi
l'association diffuse des films cinéma ou vidéo	3
l'association produit des diaporamas	les commissions sont ouvertes à des personnes extérieures
l'association diffuse des diaporamas	l'association est dirigée par un bureau collégial
l'association est sûrement innovante	l'association est peut être innovante
2	3
l'association pratique les horaires variables	les commissions sont ouvertes à des personnes extérieures
l'association pourrait être une association-alibi	l'association est peut être innovante
3	2
l'association pratique les horaires variables	l'association est sûrement innovante
l'association pourrait être innovante	4
l'association est peut être innovante	les commissions sont ouvertes à des personnes extérieures
2	le Secrétaire général est appelé "Délégué général"
un représentant des salariés siège au CA	
l'association pourrait être une association-alibi	
3	
un représentant des salariés siège au CA	

l'association est dirigée par un bureau collégial	l'association est peut-être une association-alibi
l'association est sûrement innovante	CONCLUSION l'association est FORCEMENT une association-alibi
3	4
l'association pourrait être une association-alibi	l'association est une association-relais
l'association est peut-être une association-alibi	l'association est traditionnelle
l'association est sûrement une association-alibi	l'association est sûrement une association-alibi
3	CONCLUSION l'association est FORCEMENT une association-alibi
l'association est sûrement innovante	5
l'association est sûrement indépendante	l'association est innovante
Conclusion assez innovante et indépendante	l'association est indépendante
3	l'association est une association-relais
l'association est innovante	l'association est traditionnelle
l'association est sûrement indépendante	CONTRADICTION innovante indépendante relais traditionnelle
Conclusion innovante et assez indépendante	4
3	l'association est innovante
l'association est innovante	l'association est indépendante
l'association est sûrement une association-relais	l'association est une association-relais
Conclusion innovante et sûrement relais	INDETERMINATION innovante indépendante et relais
3	3
l'association est sûrement innovante	l'association est innovante
l'association est une association-relais	l'association est indépendante
Conclusion relais et assez innovante	CONCLUSION innovante et indépendante c'est rare
3	4
l'association est sûrement innovante	l'association est innovante
l'association est sûrement une association-relais	l'association est indépendante
Tendance assez innovante et sûrement relais	l'association est sûrement une association-alibi
4	CONCLUSION innovante indépendante et alibi
l'association est innovante	3
l'association est peut-être indépendante	l'association est sûrement une association-alibi
l'association est une association-relais	l'association est une association-relais
Tendance assez innovante mais DOUTE sur relais indépendante	CONCLUSION relais et alibi peu d'utilité sociale
4	3
l'association est une association-relais	l'association est innovante
l'association est peut-être traditionnelle	l'association est une association-relais
l'association est peut-être une association-alibi	CONCLUSION innovante et relais c'est classique
Conclusion sûrement association-alibi traditionnelle	4
4	l'association est innovante
l'association est une association-relais	l'association est une association-relais
l'association est peut-être traditionnelle	l'association est sûrement une association-alibi
l'association est sûrement une association-alibi	CONCLUSION innovante relais et alibi
Conclusion sûrement association-alibi traditionnelle	3
4	l'association est sûrement une association-alibi
l'association est une association-relais	l'association est indépendante
l'association est sûrement traditionnelle	CONCLUSION indépendante et alibi
l'association est sûrement une association-alibi	3
Conclusion sûrement association-alibi traditionnelle	l'association est traditionnelle
4	l'association est indépendante
l'association est une association-relais	CONCLUSION traditionnelle et indépendante
l'association est sûrement traditionnelle	3
l'association est sûrement une association-alibi	l'association est traditionnelle
Conclusion sûrement association-alibi traditionnelle	l'association est innovante
4	DOUTE atypique activité innovante fonctionnement traditionnel
l'association est sûrement une association-relais	
l'association est traditionnelle	
l'association est sûrement une association-alibi	
Conclusion sûrement association-alibi traditionnelle et relais	
4	
l'association est sûrement une association-relais	
l'association est sûrement traditionnelle	
l'association est peut-être une association-alibi	
Tendance association-alibi	
4	
l'association est une association-relais	
l'association est traditionnelle	

.M1.ANNEXE E- 28

SOURCE	Travaux personnels
	Logiciel « Turbo-SE » (système expert)

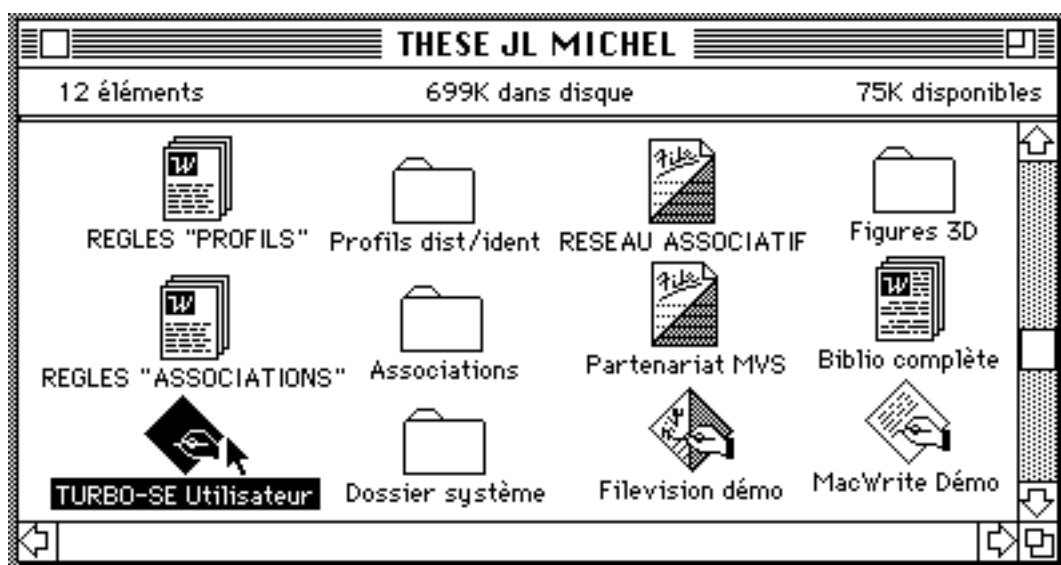
.M2.Autres types d'associations disponibles sur la disquette d'accompagnement
--

Avertissement

Les profils suivants sont tous disponibles sur la disquette d'accompagnement. Il sont complétés de quelques autres cas non répertoriés ici.

.M3.1. Sélection du dossier sur la disquette d'accompagnement

.M9. Figure E-28.1. Sélection du dossier « Associations » :



On peut procéder comme précédemment, ou bien « ouvrir » la base de règles à partir de « Turbo Expert ».

.M3.2. Liste des profils déjà enregistrés

Contenu du dossier ci-dessus. On dispose de **16 types** que l'on peut expertiser au moyen du logiciel « Turbo-SE ».

Il est naturellement possible d'utiliser le mini système expert pour d'autres associations en répondant aux questions posées par le système (à condition de passer en mode « expertise », cf. annexe T-4).

Nom	Taille
1. MVS	2K
2. MPF	1K
3. EPI	2K
4. PEP	1K
5. AFL	1K
6. X 2000	2K
7. CTL	1K
8. ADACOM	1K
9. CETEC	1K
Apple	2K
GPLI	1K
Groupe télév.	1K
SBS	1K
supplément 1	1K
supplément 2	3K
supplément 3	2K

Voici le rappel des paragraphes du chapitre 10 :

- 17.9.1. Media et vie sociale - Association-relais et innovante (en partie alibi).
Repérée sur la disquette d'accompagnement par **1. MVS.**
- 17.9.2. Maisons paysannes de France - indépendante et innovante. Repérée sur
la disquette d'accompagnement par **2. MPF.**
- 17.9.3. Enseignement Public et Informatique (EPI) - indépendante, innovante et
"alibi". Repérée sur la disquette d'accompagnement par **3. EPI.**
- 17.9.4. Pupilles de l'enseignement public (PEP) - relais et innovante. Repérée
sur la disquette d'accompagnement par **4. PEP.**
- 17.9.5. Association française pour la lecture (AFL) - indépendante et innovante.
Repérée sur la disquette d'accompagnement par **5. AFL.**
- 17.9.6. Le Réseau X 2000 - innovante et relais. Repérée sur la disquette
d'accompagnement par **6. X 2000.**
- 17.9.7. « Cévennes terre de lumière » (CTL) - indépendante et traditionnelle.
Repérée sur la disquette d'accompagnement par **7. CTL.**
- 17.9.8. Un exemple d'indétermination - l'Adacom. Repérée sur la disquette
d'accompagnement par **8. Adacom.**
- 17.9.9. Quelques autres déterminations : Ce sont celles que l'on va trouver
complètes ci-dessous (alors que nous n'avons indiqué que les
conclusions au chapitre 17).

.M3.CETEC (Centre d'étude des techniques d'expression et de communication)

37

il y a une différence entre "membres actifs" et "usagers" de l'association

les "membres actifs" sont les seuls à disposer du droit de vote

le CA possède un membre de droit

le CA possède un permanent "mis à disposition"

l'association reçoit une subvention de fonctionnement

le nombre d'adhérents est inférieur à 200 personnes

le nombre d'adhérents est inférieur à 100 personnes

le budget annuel est supérieur à 500 000 F

l'association participe à des réunions ministérielles

l'association emploie plusieurs salariés permanents

l'association signe des contrats de recherche rémunérés

le montant des cotisations des adhérents est inférieur à 80 F/an

les cotisations représentent entre 5 et 10% des ressources

l'association vend des produits ou des services

l'association diffuse des logiciels

l'association pratique les horaires variables

un représentant des salariés siège au CA

les permanents participent à la définition des actions

les commissions sont ouvertes à des personnes extérieures

l'association pourrait être une association-relais

l'association est sûrement une association-relais

l'association est peut-être une association-relais

l'association est une association-relais

l'association est peut-être une association-alibi

l'association est peut-être innovante

l'association pourrait être une association-alibi

l'association pourrait être innovante

l'association est sûrement une association-alibi

CONCLUSION relais et alibi peu d'utilité sociale

l'association est peut être innovante

l'association est sûrement innovante

Conclusion relais et assez innovante

Tendance assez innovante et sûrement relais

l'association est innovante

Conclusion innovante et sûrement relais

CONCLUSION innovante et relais c'est classique

CONCLUSION innovante relais et alibi

.M3.Club « Apple »

45

l'association est pratiquement la seule de son domaine

les "membres actifs" sont les seuls à disposer du droit de vote

le CA possède un membre de droit

le CA possède un permanent "mis à disposition"

l'association reçoit une subvention de fonctionnement

le nombre d'adhérents est compris entre 10 000 et 50 000

le budget annuel est supérieur à 1 000 000 F

l'association emploie plusieurs salariés permanents

l'association ne paie pas son local (ou son siège social)

il y a beaucoup de militants

les cotisations des adhérents sont supérieures ou égales à 80 F/an
 l'association édite une revue
 l'association édite un bulletin
 les cotisations représentent entre 10 et 50% des ressources
 l'association utilise un réseau de courrier électronique
 l'association utilise la télé-conférence
 l'association diffuse des logiciels
 l'association possède des commissions de recherche
 l'association pratique les horaires variables
 un représentant des salariés siège au CA
 les permanents participent à la définition des actions
 l'association est dirigée par un bureau collégial
 le Secrétaire général est appelé "Délégué général"
 les commissions sont ouvertes à des personnes extérieures
 l'association pourrait être une association-alibi
 l'association pourrait être une association-relais
 l'association est peut-être une association-alibi
 l'association est sûrement indépendante
 l'association est peut-être une association-relais
 l'association est sûrement une association-relais
 l'association est une association-relais
 l'association est peut-être innovante
 l'association est sûrement innovante
 l'association est innovante
 l'association pourrait être innovante
 l'association est peut être innovante
 l'association est sûrement une association-alibi
 Conclusion assez innovante et indépendante
 Conclusion innovante et assez indépendante
 Conclusion innovante et sûrement relais
 Conclusion relais et assez innovante
 Tendance assez innovante et sûrement relais
CONCLUSION relais et alibi peu d'utilité sociale
CONCLUSION innovante et relais c'est classique
CONCLUSION innovante relais et alibi

.M3.GPLI (Groupe permanent de lutte contre l'illettrisme)

25

l'association est pratiquement la seule de son domaine
 les "membres actifs" sont les seuls à disposer du droit de vote
 le CA possède un membre de droit
 le CA possède un permanent "mis à disposition"
 l'association reçoit une subvention de fonctionnement
 le nombre d'adhérents est inférieur à 100 personnes
 le budget annuel est supérieur à 500 000 F
 l'association participe à des réunions ministérielles
 l'association emploie plusieurs salariés permanents
 l'association signe des contrats de recherche rémunérés
 l'association ne paie pas son local (ou son siège social)
 le montant des cotisations des adhérents est supérieur à 500 F/an
 les cotisations représentent entre 5 et 10% des ressources
 l'association bénéficie (a bénéficié) d'un poste "Jeune Volontaire"
 l'association diffuse des logiciels

l'association possède des commissions de recherche
 l'association pourrait être une association-alibi
 l'association pourrait être une association-relais
 l'association est peut-être une association-alibi
 l'association est peut-être une association-relais
 l'association est sûrement une association-relais
 l'association est une association-relais
 l'association est peut-être innovante
 l'association est sûrement une association-alibi
CONCLUSION relais et alibi peu d'utilité sociale

.M3.SBS (Société de bibliologie et de schématisation)

31

l'association est pratiquement la seule de son domaine
 les "membres actifs" sont les seuls à disposer du droit de vote
 le nombre d'adhérents est compris entre 200 et 1 000
 le trésorier prépare vraiment le budget
 le budget annuel est inférieur à 5000 F
 l'association ne paie pas son local (ou son siège social)
 le montant des cotisations des adhérents est inférieur à 80 F/an
 l'association édite un bulletin
 les cotisations représentent entre 50 et 100% des ressources
 l'association n'emploie aucun permanent
 l'association possède des commissions de recherche
 le bureau définit seul la politique sans les permanents
 l'association est dirigée par un bureau collégial
 les commissions sont ouvertes à des personnes extérieures
 l'association pourrait être une association-alibi
 l'association est peut-être indépendante
 l'association pourrait être innovante
 l'association est sûrement traditionnelle
 l'association est sûrement indépendante
 l'association est peut-être traditionnelle
 l'association est indépendante
 l'association est peut être innovante
 l'association pourrait être traditionnelle
 l'association est traditionnelle
 l'association est sûrement innovante
Conclusion assez innovante et indépendante
CONCLUSION traditionnelle et indépendante
 l'association est innovante
 Conclusion innovante et assez indépendante
CONCLUSION innovante et indépendante c'est rare
DOUTE atypique activité innovante fonctionnement traditionnel

.M3.Groupe de télématique syndicale

24

les "membres actifs" sont les seuls à disposer du droit de vote
 le CA possède un membre de droit
 l'association reçoit une subvention de fonctionnement
 le nombre d'adhérents est inférieur à 100 personnes
 le budget annuel est compris entre 5000 et 100 000 F

l'association ne paie pas son local (ou son siège social)
 les cotisations représentent entre 5 et 10% des ressources
 l'association n'emploie aucun permanent
 l'association utilise un réseau de courrier électronique
 l'association diffuse des logiciels
 l'association pourrait être une association-relais
 l'association pourrait être une association-alibi
 l'association est peut-être traditionnelle
 l'association est peut-être innovante
 l'association est sûrement innovante
 l'association est peut-être une association-relais
 l'association est sûrement une association-relais
 l'association est peut-être une association-alibi
 l'association est une association-relais
 l'association est sûrement une association-alibi
 Conclusion relais et assez innovante
 Tendances assez innovantes et sûrement relais
 Conclusion sûrement association-alibi traditionnelle
CONCLUSION relais et alibi peu d'utilité sociale

.M3.Association de pratique du violon (Fédération « Vivaldi »)

25

l'association est pratiquement la seule de son domaine
 les "membres actifs" sont les seuls à disposer du droit de vote
 l'association reçoit une subvention de fonctionnement
 le nombre d'adhérents est compris entre 1 000 et 10 000
 le trésorier prépare vraiment le budget
 le budget annuel est supérieur à 500 000 F
 l'association emploie plusieurs salariés permanents
 les cotisations représentent entre 50 et 100% des ressources
 les cotisations des adhérents sont supérieures ou égales à 100 F/an
 l'association édite un bulletin
 l'association vend des produits ou des services
 les permanents participent à la définition des actions
 le bureau définit seul la politique sans les permanents
 l'association est dirigée par un bureau collégial
 l'association pourrait être une association-alibi
 l'association est sûrement indépendante
 l'association est indépendante
 l'association pourrait être innovante
 l'association est peut-être indépendante
 l'association pourrait être traditionnelle
 l'association est peut-être innovante
 l'association est peut-être traditionnelle
 l'association est sûrement traditionnelle
 l'association est traditionnelle
CONCLUSION traditionnelle et indépendante

.M3.Supplément n°1

32

l'association est pratiquement la seule de son domaine
 les "membres actifs" sont les seuls à disposer du droit de vote
 l'association reçoit une subvention de fonctionnement
 le nombre d'adhérents est compris entre 1 000 et 10 000
 le trésorier prépare vraiment le budget
 le budget annuel est compris entre 5000 et 100 000 F
 l'association participe à des réunions ministérielles
 l'association ne paie pas son local (ou son siège social)
 il y a beaucoup de militants
 les cotisations représentent entre 50 et 100% des ressources
 les cotisations des adhérents sont supérieures ou égales à 100 F/an
 l'association édite un bulletin
 l'association vend des produits ou des services
 l'association utilise un réseau de courrier électronique
 l'association produit des logiciels
 l'association diffuse des logiciels
 l'association possède des commissions de recherche
 les permanents participent à la définition des actions
 l'association est dirigée par un bureau collégial
 les commissions sont ouvertes à des personnes extérieures
 l'association pourrait être une association-alibi
 l'association est sûrement indépendante
 l'association est indépendante
 l'association pourrait être innovante
 l'association est peut-être indépendante
 l'association est peut-être innovante
 l'association est sûrement innovante
 l'association est innovante
 l'association est peut être innovante
 Conclusion assez innovante et indépendante
 Conclusion innovante et assez indépendante
CONCLUSION innovante et indépendante c'est rare

.M3.Supplément n°2

44

l'association est pratiquement la seule de son domaine
 les "membres actifs" sont les seuls à disposer du droit de vote
 le CA possède un permanent "mis à disposition"
 l'association reçoit une subvention de fonctionnement
 le nombre d'adhérents est compris entre 1 000 et 10 000
 le trésorier prépare vraiment le budget
 le budget annuel est compris entre 5000 et 100 000 F
 l'association participe à des réunions ministérielles
 l'association ne paie pas son local (ou son siège social)
 il y a beaucoup de militants
 les cotisations représentent entre 50 et 100% des ressources
 les cotisations des adhérents sont supérieures ou égales à 100 F/an
 l'association édite un bulletin
 l'association vend des produits ou des services
 l'association utilise un réseau de courrier électronique
 l'association produit des logiciels

l'association diffuse des logiciels
l'association possède des commissions de recherche
les permanents participent à la définition des actions
l'association est dirigée par un bureau collégial
les commissions sont ouvertes à des personnes extérieures
l'association est peut-être une association-alibi
l'association pourrait être une association-relais
l'association est sûrement indépendante
l'association est indépendante
l'association pourrait être innovante
l'association est peut-être indépendante
l'association est peut-être une association-relais
l'association est sûrement une association-relais
l'association est une association-relais
l'association est peut-être innovante
l'association est sûrement innovante
l'association est innovante
l'association est peut être innovante
Conclusion assez innovante et indépendante ce qui est rare
Conclusion innovante et assez indépendante ce qui est rare
Conclusion innovante et sûrement relais
Conclusion relais et assez innovante
Tendance assez innovante et sûrement relais
Tendance assez innovante mais DOUTE sur relais indépendante
CONCLUSION association-alibi
INDETERMINATION innovante indépendante et relais
CONCLUSION innovante et indépendante c'est rare
CONCLUSION innovante et relais c'est classique

Dans ce dernier exemple, le système « voit » son indétermination (due à des caractéristiques contradictoires).

.M1.ANNEXE E- 29

SOURCE	Thèse
	hypothèses générales

.M2.Validations et prévalidations des hypothèses générales

Tableau général des occurrences des hypothèses A1 à A7, B1 à B5, C1 à C5 et répartition par chapitres.

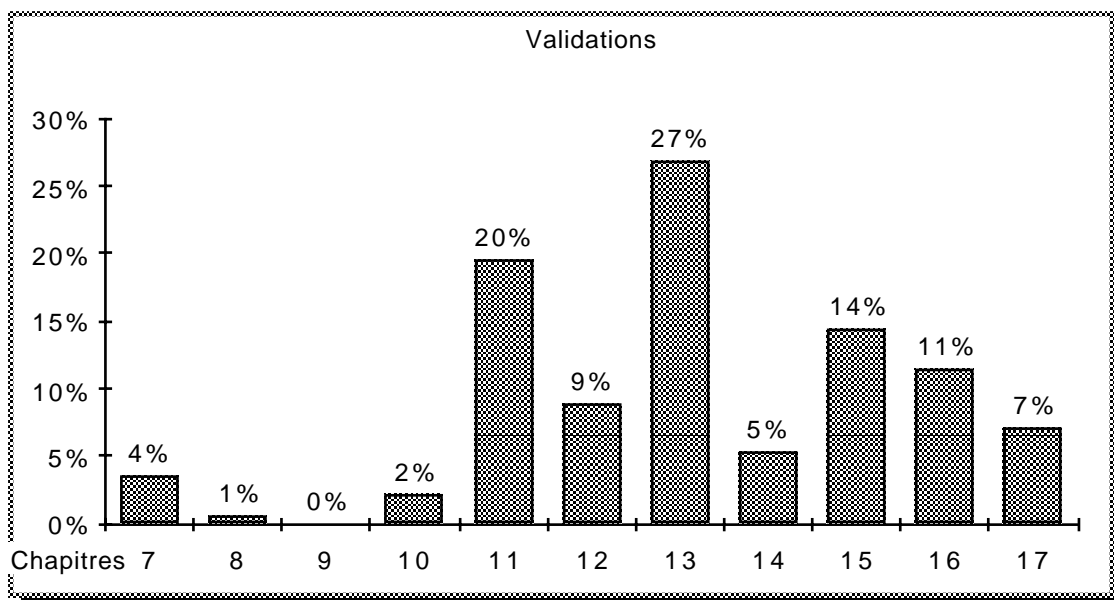
Calcul des pourcentages par péréquations.

Autres calculs de pourcentages (péréqués) par catégories et par chapitres.

CHAP	Médias							Institutions					Associations					Total		Total	Total	Total
	A1	A2	A3	A4	A5	A6	A7	B1	B2	B3	B4	B5	C1	C2	C3	C4	C5	A	B	C		
7	2	2	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3	1	0	0	0,86	0	0,8	1,7	3,5%
8	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,29	0	0	0,3	0,6%
9	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
10	1	0	1	2	1	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1	2,1%
11	2	0	1	1	0	0	1	3	2	4	7	10	1	4	2	3	6	0,71	5,2	3,2	9,1	19,1%
12	2	2	2	0	0	1	1	0	0	1	2	2	3	2	0	1	4	1,14	1	2	4,1	8,7%
13	2	3	1	0	3	3	3	6	4	4	13	0	7	7	2	4	5	2,14	5,4	5	13	26,3%
14	4	1	0	0	1	2	3	0	2	0	1	0	1	1	1	3	1	1,57	0,6	1,4	3,6	7,5%
15	4	3	0	0	2	2	1	4	1	2	2	3	1	4	4	1	3	1,71	2,4	2,6	6,7	14,1%
16	2	2	2	0	1	0	1	4	3	2	1	2	2	1	4	1	1	1,14	2,4	1,8	5,3	11,2%
17	0	0	0	0	0	1	0	1	3	1	2	1	1	2	2	1	2	0,14	1,6	1,6	3,3	7,0%
																		0	0	0	0	0,0%
																		75	93	92	260	
Totaux	3	1,9	1,1	0,6	1,1	1,4	1,6	3,6	3	2,8	5,6	3,6	3,2	4,8	3,2	2,8	4,4	10,7	18,6	18,4	48	
	6%	4%	2%	1%	2%	3%	3%	8%	6%	6%	12%	8%	7%	10%	7%	6%	9%	22%	39%	39%	1	1

.M9.Figure C.3.

Répartition des pourcentages de validation par chapitres. Les chapitres 13 et 11 arrivent assez largement en tête, suivis des 15, 16 et 17 (quatrième partie). La troisième partie (théorique) a montré peu de validations (cf. texte).



.M1.ANNEXE E- 30

SOURCE	Statistiques sur le nombre d'emplois dans les associations
	Les associations (Passiris, Raffi, op. cit.)

.M2.Nombre de salariés dans les associations

.M3.Codage des catégories

	1975		1982		Variation/total	Var 75/82
Associations culturelles	139	0,1%	2738	1,0%	0,9%	1869,8%
Associations sportives	7305	4,2%	10514	3,9%	-0,4%	43,9%
Auberges de jeunesse	5439	3,2%	8260	3,1%	-0,1%	51,9%
Autres services non marchands	75862	44,1%	124126	45,8%	1,8%	63,6%
Centres de vacances	27076	15,7%	31578	11,7%	-4,1%	16,6%
Conservation du patrimoine culturel	170	0,1%	550	0,2%	0,1%	223,5%
Gestion bibliothèques	108	0,1%	74	0,0%	0,0%	-31,5%
Gestion d'équipements socio-culturels	802	0,5%	6581	2,4%	2,0%	720,6%
Gestion d'équipements sportifs	1631	0,9%	1428	0,5%	-0,4%	-12,4%
MJC (gestion des salles)	1049	0,6%	1187	0,4%	-0,2%	13,2%
Mouvements de jeunesse/chantiers	2847	1,7%	8615	3,2%	1,5%	202,6%
Œuvres sociales	49780	28,9%	75105	27,7%	-1,2%	50,9%
TOTAL	172208	100,0%	270756	100,0%	0,0%	57,2%

**.M1.ANNEXE E-
3 1**

SOURCE	Ministère de l'Education Nationale
	Compilations personnelles

**.M2.Quelques chiffrages des « plans pour
l'informatique »**

	machines	Cumulatif	coût	formations	coûts	Total	ratio	per capita	lancement	Prix par
			machines		formation			élève	habitant	unité
Passion à l'informatique	10	10	1	50		1				1970:100000
lycées	350	360	17,5	1500	7,5	25	2	2 F	1 F	1972: 50000
1000 micros	1000	1360	30	1000	4	34	8	3 F	1 F	1978: 30000
10000 micros	10000	11360	180	20000	40	220	5	18 F	5 F	1980: 18000
100000 micros	100000	61360	1000	100000	200	1200	5	100 F	25 F	1984: 10000
Fin 1987	125000	186360	1625	100000	250	1875	7	156 F	39 F	1985: 13000
Fin 1987	5000	191360	25	0	0	25		2 F	1 F	1987: 5000
Alliers	300000		3600	200000	1200	4800	3	400 F	100 F	1985: 12000